

Préavis intercommunal N° 72-2024

De la Municipalité au Conseil communal

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 7 octobre à 19h,

Centre technique communal, rue du Lac 14

Préavis déposé au Conseil communal le 3 octobre 2024

Préavis intercommunal N° 72-2024

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey »

Table des matières

1.	Objet du préavis	2
2.	Rappel historique	2
3.	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal mère-sorge (PGEEi).....	2
4.	Le projet à financer	4
4.1.	Description des travaux	4
4.2.	Données techniques chemisage.....	4
4.3.	Devis estimatif	4
4.4.	Adjudication	4
4.5.	Calendrier	4
5.	Financement.....	5
5.1.	Entente communale Mère-Sorge.....	5
5.2.	Incidences financières pour la Ville de Renens	5
6.	Conclusions.....	5

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de présenter aux conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 15 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur des terrains de foot à Praz Véguey, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale (ci-après l'Entente), dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. RAPPEL HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. À cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

À la suite de la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de près de soixante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines ;
- présence de corps étrangers à la suite de raccordements mal exécutés ;
- érosion due au vieillissement du réseau ;
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation ;
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquent une surcharge inutile de la STEP ;
- un risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation avant l'entrée en vigueur du PGEEi (Plan général d'évacuation des eaux intercommunal) puisqu'en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité ;
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3. PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX INTERCOMMUNAL MÈBRE-SORGE (PGEEI)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le Canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Les travaux sur le tronçon Mèbre sont terminés. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne.

Le montant encore à investir, avant les dépenses de ce présent préavis, est d'environ 3 millions de francs. Ce chiffre a été actualisé en 2022 sur la base des renchérissements et des coûts du marché.

L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du quinzième secteur situé sur le tronçon Sorge.

Remarque : Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les PGEE communaux. Les communes doivent également poursuivre les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser l'évacuation des eaux à la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas, et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés :

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/Chavannes-près-Renens	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre à la suite des intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011-2012	Chavannes-près-Renens	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012-2013	Chavannes-près-Renens/Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014-2015	Chavannes-près-Renens	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde.
Secteur 5	2015-2016	Chavannes-près-Renens	Avenue de la Concorde jusqu'à sous l'autoroute.
Secteur 6	2016-2017	Chavannes-près-Renens	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière.
Secteur 8	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590 m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 9	2019	Ecublens	Travaux de chemisage sur 390 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès à proximité du chemin du Bois jusqu'au carrefour de la rue du Villars à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 10	2020	Ecublens	Travaux de chemisage sur 365 m entre le carrefour Villars/Tir-Fédéral jusqu'au quartier des Triaudes.
Secteur 11	2021	Ecublens/Chavannes-près-Renens	Travaux de chemisage sur 425 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès (rehaussement).
Secteur 12	2022	Ecublens	Travaux de chemisage sur 520 m et création de deux chambres de visite.

Secteur 13	2023	Ecublens	Travaux de chemisage sur 570 m et création d'une chambre de visite.
Secteur 14	2024	Ecublens	Travaux de chemisage sur 710 m et travaux de génie civil pour la condamnation d'un voûtage et réfection de deux chambres de visite.

4. LE PROJET À FINANCER

4.1. Description des travaux

Le collecteur concerné par ce préavis, situé dans le secteur 15, se trouve sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Ce tronçon s'étend des terrains de football de Chavannes-près-Renens jusqu'à la route de Praz Véguéy. Dans ce secteur, les collecteurs d'eaux usées ont un diamètre de 100 cm.

Les collecteurs présentent des défauts de concrétions calcaires aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage, qui sera réalisée par une entreprise spécialisée. La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront effectués par temps sec afin de minimiser les apports d'eau durant leur exécution.

4.2. Données techniques chemisage

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes
- Gaine polyester thermodurcissable
- Longueur totale du tronçon : environ 420 m
- Diamètre des canalisations : 100 cm

4.3. Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	CHF	400'000.—
Divers et imprévis – 10%	CHF	40'000.—
Honoraires d'Ingénieurs	<u>CHF</u>	<u>45'000.—</u>
Total intermédiaire	CHF	485'000.—
TVA 8.1 %	<u>CHF</u>	<u>39'285.—</u>
Total TTC	CHF	524'285.—
Arrondi	CHF	525'000.—

4.4. Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente a recouru à la procédure sur invitation auprès de quatre entreprises romandes spécialisées pour le chemisage.

Le comité d'évaluation est formé de Mme Marie-Christine Berlie, secrétaire de l'Entente, de M. Philippe Porqueddu et de M. Etienne Siegenthaler du bureau Ribli SA. Ce comité transmet son rapport d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux, sous réserve de l'approbation du présent préavis par les conseils communaux.

4.5. Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux au printemps 2025. Ils se dérouleront sur une période d'environ deux à trois mois.

5. FINANCEMENT

L'Entente disposait au 31 décembre 2023 d'un fonds de rénovation des ouvrages de CHF 517'505.70, auquel sera ajouté le résultat positif de 2024 (prévision budget 2024 CHF 56'100.-). Il est proposé d'utiliser ce fonds pour l'exécution des travaux de ce préavis pour le montant de CHF 525'000.- TTC.

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2024-2030 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant brut de CHF 450'000.-. Ce montant était basé sur un calcul estimatif, base PGEE, remis à jour en 2016. Le coût effectif ci-dessous est calculé sur la base des soumissions rentrées.

5.1. Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 525'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide du fonds de rénovation des ouvrages.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie sur une durée de 30 ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve N° 9281.215 « Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 15 » qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement dans le compte N° 9271 « Fonds de rénovation des ouvrages ».
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépense de fonctionnement supplémentaire.

5.2. Incidences financières pour la Ville de Renens

Du moment qu'il n'y a pas de demande de subvention à l'investissement requise par l'Entente, cet objet ne comporte pas d'incidences financières pour la Ville de Renens. L'Entente utilisera son Fonds de rénovation des ouvrages pour financer cet investissement.

6. CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 72-2024 de la Municipalité du 23 septembre 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ».

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

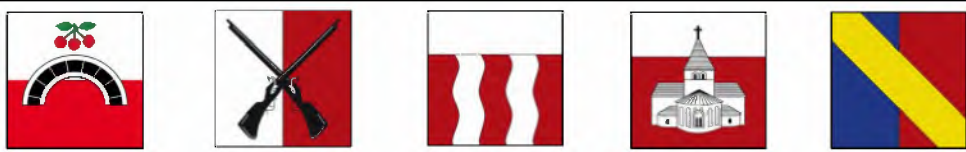


Membre de la Municipalité concernée: Mme Tinetta Maystre

Annexes: N° 1 – Plan de situation
N° 2 – Plan des secteurs

Abréviations utilisées:

M+S Mèbre-Sorge
PGEE Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi Plan général d'évacuation des eaux intercommunal



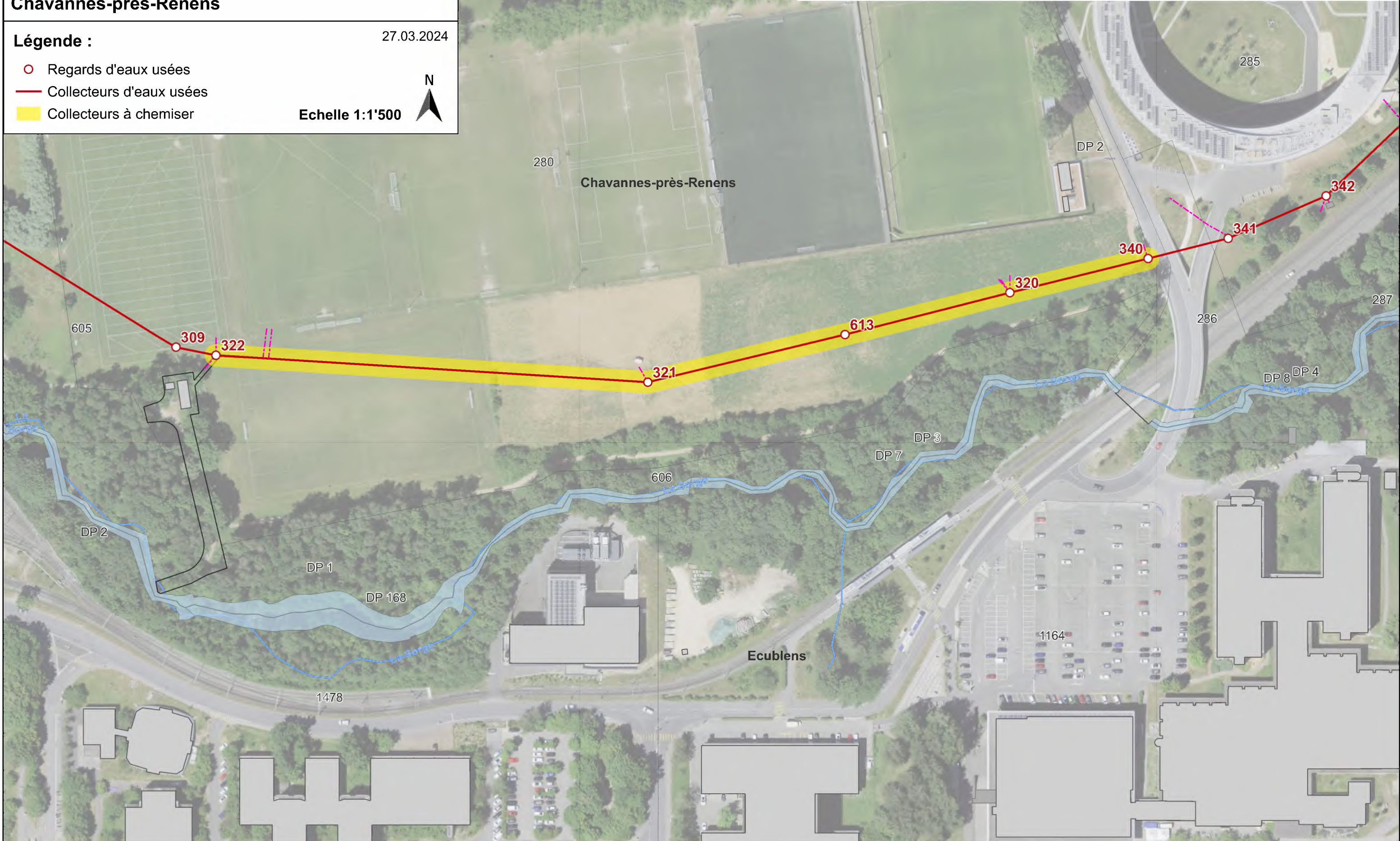
Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Projet Secteur 15 - Terrains de foot-Praz Véguéy,
Chavannes-près-Renens

Légende : 27.03.2024

- Regards d'eaux usées
- Collecteurs d'eaux usées
- Collecteurs à chemiser

Echelle 1:1'500

Tronçons	Longueur [m]	Profondeur moyenne du fil d'eau [m]	Hauteur moyenne de la nappe depuis fil d'eau [m]	Diamètre [mm]	
322 à 321	191	2.17	2.17	1000	chemisage
321 à 613	90	2.53	2.53	1000	chemisage
613 à 320	75	3.03	3.03	1000	chemisage
320 à 340	63	3.07	3.07	1000	chemisage







Entente intercommunale Mèbre-Sorge Plan global du réseau d'assainissement

Légende :

12.06.2024



-  Déversoir
-  Collecteurs d'eaux usées

ribi
sa ingénieurs
hydrauliciens

Echelle 1:9'000

